



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***17120104***

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

08-08-2017

TRIBUNAL DE GREFFE
DE TOURNAI

N° d'entreprise : 0429.666.646

Dénomination(en entier) : **LE MANOIR DE SAINT-AUBERT**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société Privée à Responsabilité Limitée**Adresse complète du siège : **rue des Crupes, 14 - 7542 MONT-SAINT-AUBERT****Objet de l'acte : MODIFICATION AUX STATUTS**

Il résulte d'un acte reçu par le notaire Edouard JACMIN à TOURNAI (Marquain) le 4 août 2017, en cours d'enregistrement, que l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité LE MANOIR DE SAINT-AUBERT, s'est réunie et a pris les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée déclare qu'il y a lieu de corriger l'adresse du siège social de la société, suite à une renumérotation dans la rue, décidée par l'administration communale.

L'adresse est : rue des Crupes, 50 (et non plus numéro 14).

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée décide de compléter l'article 1 des statuts afin d'y intégrer la notion d'une dénomination sociale en abrégé, à savoir « LMSA »..

L'article 1 sera désormais libellé comme suit.

« Article 1.- FORME ET DENOMINATION.

La société adopte la forme d'une société privée à responsabilité limitée. Elle est dénommée "LE MANOIR DE SAINT-AUBERT, en abrégé « LMSA ».

Cette dénomination devra toujours être précédée ou suivie immédiatement des mots "société privée à responsabilité limitée" ou des lettres "S.P.R.L."

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée décide enfin du dépôt des statuts coordonnés.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME
(signé) Edouard JACMIN, Notaire.

Déposés en même temps : expédition de l'acte, statuts coordonnés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/08/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).